

Création d'un Centre européen de la Culture à Genève.

Le Bureau d'études pour un Centre européen de la Culture a réuni à Genève les 23 et 24 juin 1950, un certain nombre de personnalités du Mouvement européen pour étudier le programme et les statuts du Centre européen de la Culture qu'il a été chargé de préparer.

La réunion, préparée par MM. Denis de Rougemont et Raymond Silva, était présidée par M. Salvador de Madariaga, président de la commission culturelle du Mouvement européen. Elle eut lieu au Palais Wilson et le Département politique avait été prié d'y assister en qualité d'observateur.

Prenait part en outre à cette session:

- M. R. Dautry (France), ancien ministre, commissaire général à l'énergie atomique;
- M. le sénateur Casati (Italie), président de la commission culturelle de l'assemblée de Strasbourg;
- le Dr Retinger (Pologne), secrétaire général du Mouvement européen;
- le Prof. H. Brugmans (Hollande), recteur;
- M. Drapier (Belgique), administrateur du Collège d'Europe, à Bruges;
- le Comte Trauttmansdorff (Allemagne), secrétaire général de la Deutsche Europa Akademie;
- MM. Molden et Auer, (Autriche), directeur et secrétaire général du Collège d'Autriche;
- M. Tritsch (Autriche), du Groupe de travail des historiens;
- M. Cornidès, (Allemagne), directeur d'Europa-Archiv.

C'est le congrès de La Haye du Mouvement européen qui, en mai 1948, a reconnu la nécessité d'instituer un Centre européen de la Culture. Le Bureau d'études chargé de préparer la création de ce Centre fut ouvert à Genève le 15 février 1949, sur la proposition de la section culturelle du Mouvement européen et la décision prise le 5 février 1949 par le Comité exécutif de ce Mouvement.

Le 6 septembre 1949, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe réunie à Strasbourg a également demandé la création d'un Centre européen de la Culture. Depuis, le Bureau d'études s'est livré aux travaux préliminaires qui sont de sa compétence et il a d'autre part préparé la Conférence



européenne de la Culture qui eut lieu à Lausanne, en décembre 1949, et qui fut ouverte par M. le Conseiller fédéral Etter.

Le projet des statuts qui vient d'être élaboré à Genève précise que le Centre européen de la Culture a son siège à Genève et que son but est de développer parmi les peuples européens le sens de leur commune appartenance à une civilisation, d'offrir aux Européens un lieu de rencontre où ils pourront étudier les problèmes de la culture intéressant l'ensemble de l'Europe, de présenter aux organismes européens gouvernementaux ou autres des recommandations et projets établis par ses soins, enfin, de provoquer des contacts et d'établir des liaisons avec les institutions extra-européennes de même caractère.

La qualité de membre est limitée aux corporations de droit public, organisations internationales, institutions culturelles, nationales ou autres, personnalités représentant des organismes européens et personnalités du monde culturel ayant rendu des services signalés à la cause européenne, à la condition qu'elles soient acquises aux buts du Centre.

Les organes du Centre comportent un Conseil supérieur, sorte d'Assemblée générale, un Conseil de direction de huit membres, une direction de deux membres et un Comité de contrôle qui surveille la gestion financière.

La dissolution du Centre ne peut être prononcée que par le Conseil supérieur et doit être approuvée par la section culturelle du Mouvement européen.

Le programme du Centre européen de la Culture a été établi en tenant compte des résultats déjà obtenus dans certains domaines par le Bureau d'études, et en reprenant certaines suggestions faites par le Mouvement européen, notamment à la Conférence de la Culture de Lausanne, ainsi que par toute une série de personnes privées s'intéressant à ces questions. Ce programme est divisé en trois chapitres:

- 1) Les initiatives tendant à développer le sentiment européen (films, radio, collaboration à des périodiques, guilde européenne du livre, publications de thèses universitaires ou d'autres travaux sur l'union de l'Europe, rencontres internationales, instituts ambulants des bases conceptuelles de la civilisation européenne, c'est-à-dire dont le but est de récrire l'histoire d'une façon plus scientifique et plus exacte).

2) Organisation du travail en convoquant des groupes de travail représentatifs d'une profession ou d'une science; coopération avec le Conseil de l'Europe, l'UNESCO, les différents ministères de l'éducation et les groupements culturels qui existent dans chaque pays; établissement d'un réseau d'échanges et d'informations; création d'une fédération des foyers de culture nationaux et locaux.

3) Inventaire et documentation. Tout d'abord constitution d'une documentation dans les domaines de l'éducation, des recherches scientifiques, de la radio, de l'édition etc., en établissant des fichiers et en favorisant les échanges de renseignements de professeurs, d'étudiants, etc. Ensuite, constitution d'archives du Mouvement européen et des mouvements associés, notamment en fondant une bibliothèque qui se trouverait probablement au Collège d'Europe de Bruges. Enfin, création d'un service d'information et aménagement d'une salle pour la consultation par le public des documents ainsi rassemblés.

Les membres du Bureau d'études pour un Centre européen de la Culture ont voué beaucoup de temps à l'étude de la question financière. Ils ont entrepris de nombreuses démarches auprès de personnes privées, sans rencontrer beaucoup de succès, et auprès des gouvernements dont ils auraient reçu certaines promesses. Les propriétaires du château de Coppet mettraient volontiers des salons à leur disposition, pour donner un certain appareil aux réunions du Centre qui retrouverait dans le souvenir de la société savante et internationale que Madame de Staël réunissait en ces lieux une sorte de préfiguration de son activité. On avait même envisagé à un moment de reprendre l'aile nord et la remettre en état et de l'utiliser pour les réunions des groupes de travail et des séminaires; mais les frais seraient trop élevés, l'éloignement de Genève rendrait la chose incommode. Bien que le financement ne soit pas assuré, il devient nécessaire de procéder à la création du Centre européen de la Culture, afin d'éviter que les efforts ne se dispersent et que les initiatives déjà prises ne soient détournées de leurs buts à d'autres organisations, nationalistes ou politiques.

La Suisse pourrait avoir un avantage à faciliter financièrement la création de ce Centre qui serait établi sur son territoire et dont l'activité semble devoir être considérée avec sympathie dans un pays qui participe aux principales cultures européennes et paraît en tout cas parfaitement compatible avec la politique de la Confédération.

Un problème plus spécial peut retenir notre attention, il a fait l'objet d'une communication de M. Raoul Dautry. C'est la proposition faite à la Conférence de l'UNESCO à Florence par le délégué américain Isidor Rabi, prix Nobel et membre de la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis, de créer en Europe occidentale un Centre de recherches atomiques, premier d'une série de laboratoires de recherches scientifiques pures, et qui pourrait être financé par l'UNESCO. Cette proposition a été soutenue par la Suisse, l'Italie, la Hollande, etc., ainsi que par la Grande-Bretagne, qui propose de financer ce plan grâce à l'aide Marshall. L'UNESCO a déjà voté 5'000 dollars pour étudier les possibilités d'une réalisation pratique, on songerait à établir en Suisse ce laboratoire dont le principal intérêt serait d'être pourvu d'un Cyclotron de trois millions de dollars.

Une autre question qui actuellement intéresse moins la Suisse est la télévision et l'unification des positions pour toute l'Europe. En ce moment, la France, la Belgique et les Pays-Bas qui sont en train de prendre des décisions dans ce domaine travaillent sur trois positions différentes, ce qui ne permettra pas la réception d'un pays à l'autre. Une lettre signalant les dangers de cet état de chose a été adressée à M. Spaak, président du Conseil de l'Europe, le Mouvement européen en sera aussi informé.

En conclusion:

Les entretiens qui ont eu lieu à Genève dans le cercle très restreint de cette commission spéciale ont été extrêmement intéressants. Les personnalités qui y participèrent font bien augurer de la manière dont le Centre se développera et de son activité, parlant toutes un français remarquable, témoignant d'un égal intérêt pour les questions traitées, faisant montre d'une aussi grande simplicité, elles semblent réaliser déjà cette union de l'Europe cultivée qui existait autrefois et qu'après de trop nombreuses guerres elles s'attachent à faire renaître.

La Suisse ne peut que trouver son avantage à voir le projet se réaliser, elle peut être satisfaite que le Centre établisse son siège à Genève et aurait intérêt à ce que le Centre de recherches nucléaires dont le principe semble avoir été accepté en principe par l'UNESCO et à la réalisation duquel le Centre pourrait utilement travailler, soit aussi établi en Suisse.

Le Bureau d'études est établi fort modestement dans une baraque où il a 3 ou 4 bureaux. Il n'est pas prévu que le Centre soit plus grandement logé. D'ailleurs, au début, il s'agira surtout d'un changement de nom, les hommes, leur travail et les bureaux étant les mêmes.

Nous croyons donc que les conditions nécessaires sont réunies (intérêt pour la Suisse et économie) et que nous pouvons recommander que la Confédération contribue financièrement à la dotation du Centre. On a parlé d'une somme de fr. 50'000.- qui semble raisonnable et dont il pourrait être fait mention lorsque la question sera examinée avec le Département fédéral de l'Intérieur-

Berne, le 28 juin 1950.